

ANNEXE 7

Note sur les épreuves rénovées adressée aux centres de formation

Epreuves rénovées du concours de bibliothécaires adjoints spécialisés

Session 2010

Note du 23 juin 2009

A la suite des travaux de la commission ad hoc, entre mars et mai 2008, visant à accompagner les évolutions du métier en modernisant le concours, le rapport rédigé par Suzanne Jouguelet, pilote de la commission au titre de l'Inspection générale des bibliothèques et présidente du jury de concours des BAS, a été remis en juin 2008 au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche¹.

Pour ce qui concerne les épreuves, le Journal Officiel du 26 février 2009 a publié un arrêté daté du 5 février « modifiant l'arrêté du 13 mai 1994 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés ». Cet arrêté, accompagné du programme en annexe, a ensuite été publié au Bulletin officiel du MESR daté du 12 mars 2009.

Les modifications concernent les épreuves dites « techniques » : pour l'épreuve écrite, la rédaction de notices bibliographiques est remplacée par « *Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès, conformément au programme annexé...* ».

Pour l'épreuve orale, la notion de recherche documentaire est précisée ainsi : « *Epreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, tiré au sort au début de l'épreuve, élaboré conformément au programme annexé...* ».

Le programme a été considéré par la commission comme une innovation importante, et conçu comme assez générique pour permettre de suivre les évolutions du domaine de l'information. Celles-ci sont notamment marquées par le développement de la récupération de notices, la croissance et le traitement des documents numériques, la diversification des activités des BAS, particulièrement en matière de services distants et de formation à la recherche documentaire.

L'épreuve écrite sera donc plus diversifiée que la rédaction de notices d'après fac similés. Le document joint donne des exemples de la dizaine de questions envisagées par le jury.

La mise en œuvre des épreuves rénovées interviendra dès la session 2010.

Le jury incite fortement les centres de formation (quelle que soit leur nature), qui préparent des candidats aux concours de BAS, à prendre attentivement connaissance du programme ainsi que des exemples proposés dans le document joint. Il recommande aussi, comme à l'accoutumée, la lecture des rapports du jury.

Il serait souhaitable que les responsables des centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation jouent, comme convenu, un rôle de relais auprès des instances de formation qu'ils connaissent dans leur région, afin que cette information soit largement diffusée.

¹ Le rapport « Rénovation du concours de bibliothécaires adjoints spécialisés » est consultable sur le site web du MESR/IGB sous la rubrique : Etudes confiées à l'IGB », et ses grandes lignes sont présentées dans le rapport d'activité 2008 de l'Inspection.

« Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structuration et ses accès. » durée 3 heures (coef. 2)

Le questionnaire articulera des questions précises (avec une taille de réponse calibrée), et de brefs exercices, y compris, en fonction des décisions du jury, la rédaction complète ou partielle de notices bibliographiques et/ou des accès (autorités, vedettes et renvois). Les notions d'identification, de formats, de catalogage partagé seront privilégiées. Des exercices sur des exemples en langues étrangères continueront à être proposés.

Cette épreuve comporte maintenant un programme qui porte sur la connaissance du traitement documentaire, sur la structure de l'information bibliographique, sur les langages documentaires et sur l'évolution de l'identification du document et de sa localisation avec le développement des ressources électroniques. Il est attendu des candidats une capacité à appliquer à des cas concrets ces éléments de connaissance.

De manière générale, cette épreuve est conçue pour permettre de vérifier l'aptitude des candidats à décrire une ressource et à mener des recherches, pour eux-mêmes ou dans le cadre d'un accompagnement des usagers, en toute connaissance des procédés de structuration de l'information. Elle n'est pas redondante avec l'épreuve orale de recherche documentaire qui met l'accent sur la méthodologie de la recherche beaucoup plus que sur la construction des outils.

Les normes continueront à être autorisées.

Le jury envisage de structurer l'épreuve en **une dizaine de questions**.

Quelques exemples :

- *Questions proches de l'ancienne épreuve : rédaction d'une notice complète, d'une zone, d'une vedette à partir d'extraits significatifs d'un document.*

Pour ces questions les candidats devront savoir reconnaître un titre propre ou son équivalent et les mentions de responsabilités quel que soit le support. Ils devront également connaître les sources d'information qui dans le document leur permettront d'extraire les métadonnées.

On pourra demander d'analyser une zone ou une notice simples, notamment en indiquant pourquoi, certains éléments ne sont pas transcrits (par exemple pas de zone 2 car il s'agit d'une première édition).

- *Question portant sur le choix et la structure des accès à un document*

Des questions pourront porter sur le choix des accès : quels types d'accès pour une exposition ?

Comme dans l'ancienne épreuve on pourra demander à un candidat de construire une vedette nom de personne, titre de forme ou titre uniforme, ou encore de collectivité auteur.

Il devra pouvoir justifier un choix d'accès à partir d'éléments d'information qui lui seront fournis.

Des questions pourront porter sur la notion d'indexation et sur les index possibles dans un catalogue de bibliothèque.

- *Questions portant sur la structure des vedettes et sur la notion d'autorité*

On pourra donner une notice d'autorité à analyser ou bien des renvois à élaborer pour une vedette complexe (nom composé étranger, collectivité).

- *Questions portant sur la reconnaissance d'éléments de description dans un format (ISBD, Marc, Dublin Core, HTML ...)*

On pourra donner deux ou plusieurs extraits de métadonnées et demander au candidat d'analyser ces métadonnées ou bien de repérer quelles données correspondent à un document présenté en fac-similé.

Un autre type de question consiste à présenter plusieurs notices correspondant à un fac-similé et à demander au candidat de choisir celle qui correspond au document ou la notice la plus complète en justifiant son choix.

On pourra aussi donner une notice ISBD à traduire dans un format dont les libellés seront explicites, ou le contraire.

- *Questions portant sur l'identification d'un document*

A partir d'un exemple on vérifiera si le candidat connaît les outils d'identification. On pourra notamment demander comment interroger un catalogue pour trouver les publications d'un auteur, d'une collectivité, les différentes éditions d'une même œuvre ?... Ces questions pourront porter sur les documents sur tout support. Des questions d'analyse d'URL pourront être posées.

- *Questions portant sur la localisation des documents*

A partir d'une ou plusieurs notices le candidat devra déterminer les éléments de localisation du document, de son substitut éventuellement.

Les questions sur la localisation pourront être liées aux questions d'identification.

- *Questions portant sur la recherche plein texte ou sur la recherche dans un catalogue ou une liste de références*

Toujours à partir d'exemples les candidats devront comparer intérêts et limites éventuels de différents types de recherche.

- *Question sur l'organisation et la structure des catalogues de bibliothèques et de catalogues collectifs*

Le programme ci-joint ne se limite pas aux catalogues français. Des questions pourront porter sur les langages documentaires utilisés.

- *Questions sur l'organisation et le traitement de l'information des grandes banques de données et bases de dépouillement françaises*

Ces bases contiennent-elles des références, du texte intégral. Quels index ? Quel type de recherche ? Quel langage documentaire ?

- *Questions sur la recherche dans des bibliothèques numériques (à partir d'exemples)*

Informés de la structuration des données dans les bibliothèques numériques, les candidats seront en mesure d'en tirer des conséquences en terme de pertinence de méthodologies de recherche (par exemple pas de recherche plein texte si les documents ne sont pas océrisés,...)

- *Questions de cours portant sur des définitions et sur les évolutions des systèmes d'information*

On attend des candidats qu'ils aient des notions sommaires sur la modélisation des systèmes d'information (FRBR,...).

De même ils doivent connaître les définitions concernant les SIGB, le traitement de l'information, les grands outils de recherche documentaire.

Suzanne Jouguelet – Inspection générale des bibliothèques, présidente du jury BAS

Isabelle Dussert-Carbone – BnF. Vice- présidente du jury BAS.